

Questions orales

• (1450)

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je sais gré au ministre de sa réponse. Human Life International organise des manifestations de protestation politique. Elle a inondé tous les députés à la Chambre de cartes postales absolument révoltantes montrant un fœtus presque parvenu à terme, de même que de dépliants ayant pour titres: «Comment les garderies ont détruit un pays» et «Les victimes d'un profiteur de l'avortement».

Je comprends que le ministre examinera la question. Fera-t-il également rapport à la Chambre après avoir examiné cet organisme et son statut?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la réponse à la dernière partie de la question est oui. Je tiens en même temps à faire comprendre bien clairement que notre gouvernement, de même sans doute que tous les députés à la Chambre, n'approuve pas les activités dont la députée a parlé. Je le répète, j'examinerai la question pas plus tard que cet après-midi pour répondre tout de suite à la députée.

* * *

[Français]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'aimerais adresser ma question au premier ministre.

Le gouvernement a trouvé, hier, une façon originale de célébrer le cinquantenaire du plébiscite de 1942 sur la conscription. En effet, son ministre responsable des Affaires constitutionnelles a annoncé son intention de déposer pour bientôt un projet de loi référendaire.

Le gouvernement doit pourtant savoir, monsieur le Président, que le Québec s'est donné une loi, la Loi 150, par laquelle on prévoit la tenue, justement, d'un référendum sur la souveraineté en octobre prochain.

Ma question est la suivante: Pourquoi le gouvernement se propose-t-il de court-circuiter la décision référendaire du peuple québécois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai mentionné et le ministre l'a fait également à plusieurs occasions, que le gouvernement ou le Parlement canadien n'avait nullement l'intention d'usurper, de quelque façon que ce soit, le droit d'une province, par exemple le Québec, de tenir un référendum en temps opportun sur une question qui l'intéresse. Cela comprend, bien sûr, la question importante prévue pour l'automne.

Cela dit, nous ne cédon pas notre droit non plus, le Parlement fédéral, de consulter également la population canadienne. Les Québécois sont également des Canadiens et la quasi-totalité est fière de l'être. Alors, si le Parlement canadien décide de consulter les Canadiens qui habitent le Québec, nous allons le faire.

Maintenant, mon ami soulève la question de la Loi 150 qui est devenue sacrée pour lui et ses collègues. Pourtant, le Parti québécois a voté contre à l'Assemblée nationale!

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je vous ferai remarquer que moi, j'ai signé le rapport de la Commission Bélanger-Campeau, étant le seul député de cette Chambre qui l'ait signé.

Le Canada anglais peut fort légitimement, et nous respectons ce droit, se prononcer sur son avenir à lui. Mais il n'a pas, en toute déférence, à se prononcer sur la souveraineté du Québec. Voilà une question qui dépend uniquement du peuple du Québec dans le cadre d'un référendum québécois tenu sous les auspices de l'État québécois.

Voilà donc une prérogative qu'un gouvernement conservateur, qui s'est vanté l'an dernier de reconnaître le droit du Québec à se déterminer lui-même, devrait respecter aujourd'hui!

Est-ce que le premier ministre est prêt à s'engager à ne pas mettre les gros sabots du fédéral dans le champ sacré de la démocratie québécoise?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le député siège au Parlement fédéral, il est payé par les contribuables canadiens et il aura, espère-t-il, une pension payée par le peuple canadien et il voudrait refuser au Parlement canadien le droit de consulter les Canadiens qui habitent le Québec. Il n'en est pas question! Si le Parlement canadien décide de consulter les Québécois, nous allons le faire parce que nous représentons tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai mentionné à plusieurs occasions que nous allions conserver le respect de la Loi 150, malgré le fait que le PQ ait voté contre. Nous, nous allons la respecter. Nous allons également nous comporter de façon à ce qu'il n'y ait aucune espèce d'usurpation du droit légitime du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale du Québec de consulter la population québécoise, comme la Colombie-Britannique a le droit de le faire à l'égard de sa population en vertu d'une loi de la Colombie-Britannique. Mais je dis à mon ami, en toute franchise, qu'en ce qui concerne le gouvernement, — et je pense tous les parlementaires, tous ceux qui croient que